

RÈGLES FFDANSE POUR  
L'ORGANISATION DE  
COMPÉTITIONS OFFICIELLES  
Version du 19 mai 2021

Sources :      Protocole sanitaire de reprise des activités physiques et sportives ;  
Guide de recommandations pour les espaces de pratiques sportives publiés  
par le Ministère chargé des sports ;

## PRÉAMBULE

Les dispositions ci-après peuvent évoluer en fonction des directives gouvernementales concernant la pandémie.

Elles se substituent jusqu'à nouvel ordre à celles mentionnées dans les différents règlements sportifs et techniques des disciplines sur les mêmes sujets.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le port du masque, couvrant le nez, la bouche et le menton, sera obligatoire dans tous les espaces de circulation et les files d'attente par toute personne pénétrant dans les lieux de la manifestation.

Les organisateurs devront faire respecter le port du masque.  
L'organisateur devra prévoir la vente de masques de protection.

À toutes les entrées du lieu de compétition, des distributeurs de produits hydroalcooliques seront disponibles pour le public, les compétiteurs et toute personne voulant accéder à la salle.

Les toilettes devront être désinfectées régulièrement et au moins 3 fois par jour.

## ORGANISATION DU LIEU DE LA MANIFESTATION

### Vestiaire compétiteurs :

Les vestiaires seront organisés de manière à prévoir une distance de sécurité d'un mètre entre les personnes (hors personne d'un même foyer). Des roulements seront établis en fonction de la capacité d'accueil des vestiaires, et il sera demandé aux compétiteurs de laisser le vestiaire vide (en emportant leurs affaires avec eux) à chaque rotation. Les vestiaires sont strictement réservés aux danseurs et doivent être aérés après chaque utilisation.

Une liste nominative des utilisateurs du vestiaire, horodatée, doit être mise en place.

L'utilisation de sèche-cheveux est déconseillée dans tout le site de la manifestation.

Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires. Du gel hydroalcoolique pour les mains doit être disponible dans chaque vestiaire en permanence.

### Entrée et sortie de la piste de compétition :

L'organisateur devra prévoir au minimum une entrée et une sortie distincte de la piste de danse pour les compétiteurs. L'accès à la piste à partir du vestiaire devra permettre aux compétiteurs de respecter une distance d'au moins un mètre entre eux et le public.

Il devra également être prévu une distance d'un mètre entre la piste de danse et le public.

### Espace corps arbitral :

- L'espace dédié aux juges devra être désinfecté au moins une fois par jour.
- Une distanciation sociale d'au moins un mètre entre les sièges dans la zone de repos et l'espace dédié sera assurée par l'organisateur.
- L'organisateur fournira du gel hydroalcoolique aux juges dans leur zone de repos et dans l'espace dédié.

### **Buvettes :**

Elles sont autorisées dans le strict respect du protocole sanitaire des hôtels/cafés/restaurants. Une demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire devra être faite auprès de la mairie de la commune au moins 15 jours avant la manifestation.

### **Espaces publics/Auditorium : places assises ou tables en bord de piste et gradins :**

Toutes les personnes doivent rester à leur place assise pendant le déroulement des épreuves. Aucune personne ne doit stationner dans les espaces de circulation.

Le port du masque est obligatoire dans les gradins et aux tables.

Un espace doit être réservé pour les compétiteurs dans les gradins.

Attention, les règles en vigueur dans l'enceinte sportive, à la date de la manifestation, devront être appliquées.

## **ORGANISATION DE LA MANIFESTATION**

### **Ouverture des portes :**

Pour éviter l'affluence du public et des compétiteurs à l'entrée du lieu de la manifestation, l'ouverture des portes doit être anticipée par rapport aux usages en temps normal.

### **Inscription/Enregistrement et remise des dossards :**

Privilégier l'inscription en ligne. Lors de l'inscription en ligne, les danseurs devront accepter (en cliquant) la déclaration de conformité aux exigences minimales en matière de santé et informations sur les risques possibles.

- Les danseurs devront arriver au plus tôt 1h30 heures avant leur 1er tour sinon ils devront rester à l'extérieur ou dans les gradins.
- Afin de limiter les zones de regroupement, plusieurs créneaux horaires devront être prévus pour la remise des dossards, cette information devra être stipulée sur l'horaire prévisionnel publié avant la manifestation.
- La file d'attente sera organisée de manière à respecter les règles de distanciation sociale avec un écart d'au moins 1 mètre entre les individus seuls/couples se présentant pour l'enregistrement.
- Dans la mesure du possible, le dossard sera imprimé à l'enregistrement du couple et pris directement par celui-ci à l'imprimante.

### **Timing et nombre de couples par passage :**

Timing : toutes les mesures possibles seront prises afin d'éviter les regroupements de compétiteurs ne garantissant pas le respect des mesures sanitaires dans les vestiaires, et permettront le roulement des différents passages. Les résultats et les passages ne seront donc pas affichés sauf sur grand écran.

Le président de jury déterminera le nombre de couples par passage en fonction du nombre de couples inscrits et de la superficie de la salle en prévoyant un minimum de 30m<sup>2</sup> par couple (ou danseur pour les danses solo).

## Les couples :

Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires. La seule exception est sur la piste de danse (échauffement, compétition) et au moment de se rendre sur la piste pour leur prestation.

Une espace doit être prévu pour l'acheminement des couples vers la piste de danse et pour l'attente de leur entrée en piste.

## Le président du jury et les juges :

Ils porteront un masque pendant leur jugement et respecteront une distance d'au moins 2 mètres entre eux.

## Cérémonies:

### A- Ouverture

Aucun défilé ne doit être prévu.

### B- Remise des prix

- Elle sera célébrée juste après la finale ; les couples ne quitteront pas la piste de danse et maintiendront une distance de 2 mètres entre eux après la dernière danse et le début de la remise des prix.
- Un podium pourra être utilisé s'il permet de respecter au moins 2 mètres de distanciation entre les couples.
- Les embrassades, les poignées de mains ne seront pas autorisés.
- Les médailles et trophées seront disposés sur une table et les danseurs prendront eux-mêmes leurs récompenses.
- S'il y a une danse d'honneur, les couples qui ne dansent pas quitteront la piste.

## CIRCULAIRE DE LA MANIFESTATION

La circulaire d'annonce de la manifestation doit attirer les participants sur les précautions à prendre avant de se rendre sur les lieux de la manifestation.

*« Les compétiteurs, les encadrants et les parents pour les mineurs jouent un rôle essentiel dans le respect des mesures. Ainsi, les parents s'engagent à ne pas emmener leur enfant en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.*

*De même, les participants ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre sur le lieu de la manifestation. »*